

**SYNDICAT FORCE OUVRIERE DES FINANCES PUBLIQUES - NOUVELLE-CALEDONIE**

Le Comité Technique Local (CTL) s'est réuni pendant plus de quatre heures le lundi 13 janvier 2014 sous la présidence du Directeur des Finances Publiques de la Nouvelle-Calédonie pour étudier les points suivants :

- suppression d'emplois pour 2014
- ponts naturels 2014
- exécution du budget 2013
- DUERP
- projets organisationnels pour 2014
- questions diverses

**Suppressions d'emplois**

En préalable, les élus Force Ouvrière ont présenté une motion dans laquelle ils s'opposent à toutes suppressions d'emplois et dénoncent leurs effets néfastes et dangereux à court terme sur le fonctionnement des services et le quotidien des agents. Cette motion sera jointe au procès verbal de réunion transmis à la Direction Générale.

Après avoir rappelé que les suppressions d'emplois s'appliquaient à l'ensemble de la DGFIP, le Président a dit qu'il fallait réfléchir à l'application en Nouvelle-Calédonie de la démarche stratégique initiée par la Direction Générale en tenant compte des spécificités locales qui rend celle-ci « différente » dans sa portée. Aux suppressions d'emplois qui se succèdent année après année, le Président ne peut que proposer des simplifications et des allègements de tâches.

Dans ces conditions, il est illusoire de croire que les conditions de travail des agents vont s'améliorer alors qu'ils sont de plus en plus submergés par la charge de travail et qu'ils doivent effectuer des heures supplémentaires pour se voir écrié de manière significative à la fin du mois. On n'est plus dans la satisfaction du travail bien fait mais dans l'urgence permanente. Voilà la réalité du terrain.

Et comment envisager raisonnablement une amélioration de la situation lorsque l'on sait que les suppressions d'emplois sont dictées par le dogme du « moins d'Etat, moins de fonctionnaires » et que le Président de la République a annoncé qu'entre 2015 et 2017, les économies devront porter sur 50 milliards supplémentaires.

Les élus Force Ouvrière ont insisté sur le fait que les services de la DGFIP en Nouvelle-Calédonie doivent composer avec des spécificités qui leur sont imposées par le contexte local mais également par leur Direction Générale (non basculement dans Hélios et maintien de DDPAC/CLARA, horaires d'accès aux applications métropolitaines inadaptés au décalage horaire, budget de fonctionnement en baisse constante), sans que cela ne soit pris en compte pour déterminer les suppressions d'emplois. Ils ont également rappelé au Directeur que, malgré leurs demandes répétées, la perte sèche de 2 emplois/an résultant des congés administratifs n'était toujours pas prise en compte par la Direction Générale.

Dans ce contexte, les élus Force Ouvrière ont demandé au Directeur un recensement détaillé des heures supplémentaires effectuées par les agents en indiquant que les agents n'ont pas à compenser les suppressions d'emplois par des heures supplémentaires non payées et non récupérées. Ils ont clairement indiqué que le mal-être des agents était palpable dans un nombre croissant de postes et services.

Concernant le taux d'encadrement, les élus Force Ouvrière ont demandé pourquoi la Polynésie Française à obtenu cinq transformations d'emplois de C en B et pas la Nouvelle-Calédonie.

Pour clore le débat, le Président a soumis au vote les 3 suppressions d'emplois comme suit :

- suppression de 1 emploi cadre C : Trésorerie des Etablissements Publics NC
- suppression de 1 emploi cadre C : DFIP – Service Recouvrement
- suppression de 1 emploi cadre B : DFIP – Service CEPL  
et transformation de l'emploi du secrétariat de direction -1C + 1B

**→ Les élus Force Ouvrière ont voté « CONTRE » .**

## **Ponts naturels 2014**

En toute logique, il a été convenu d'aligner les ponts naturels sur l'arrêté du Haut-Commissaire co-signé par le Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- vendredi 2 mai 2014
- vendredi 9 mai 2014
- vendredi 30 mai 2014
- lundi 10 novembre 2014
- vendredi 26 décembre 2014
- vendredi 2 janvier 2015

→ **Les élus Force Ouvrière ont voté « POUR »**

## **Exécution budgétaire 2013**

La responsable du service Budget-Logistique a rendu compte de l'exécution budgétaire 2013.

Les élus Force Ouvrière ont rappelé qu'ils avaient voté "CONTRE" le budget prévisionnel 2013 pour protester contre la baisse des crédits au détriment des conditions de travail des agents.

Les élus Force Ouvrière se sont inquiétés du fait que les crédits 2013 étaient quasiment épuisés dès la fin du mois de septembre, et ont demandé des explications sur cette situation préoccupante. Le Directeur a précisé que plusieurs chantiers de réparation (toiture de la Trésorerie de La Foa) ou de remise aux normes (électricité du logement de fonction de la Trésorerie de Poindimié, centrales d'alarme et remplacement de climatiseurs dans plusieurs postes) sont à l'origine de dépenses non prévues dans le projet de budget 2013, mais qu'il a fallu honorer dans l'urgence.

Après une discussion sur d'autres chapitres budgétaires, les élus Force Ouvrière ont demandé des précisions sur les règles d'attributions des logements de fonction notamment sur celui occupé par l'inspecteur vérificateur en rappelant leur demande que ce logement soit attribué selon des critères sociaux comme cela avait été décidé lors d'un Comité Technique Paritaire, il y a environ 10 ans.

Les élus Force ouvrière ont également demandé que leur soit communiqué le détail des dépenses des travaux et des aménagements effectués au titre de l'année 2013 dans l'ensemble des logements de fonction occupés par un agent de la DGFIP.

Les élus Force Ouvrière ont également souhaité obtenir des explications sur les modalités de prise en charge par l'administration des frais occasionnés pour les déplacements en métropole.

Le Président a répondu qu'une nouvelle note sera diffusée afin de clarifier le dispositif.

Contrairement aux précédents CTL de début d'année, l'exécution budgétaire 2013 n'a pas été soumise au vote des représentants du personnel et le budget prévisionnel 2014 n'a pas été présenté.

Un membre de la direction a précisé que les instructions n'étaient pas encore connues et que la présentation du budget prévisionnel 2014 s'effectuera lors d'un prochain CTL.

## **Mise en œuvre du DUERP**

Le Président a rappelé la procédure ayant permis la mise en œuvre du DUERP au cours de l'année 2013, notamment la création de 10 documents (par unité de travail) puis la réalisation d'un document unique d'évaluation des risques professionnels. Suite à ce DUERP, un groupe de travail s'est réuni pour préparer le PAP.

Le Président a ensuite proposé de programmer une réunion de travail avec quelques élus et membres de la direction sur le DUERP et le PAP afin de préparer la présentation de ces deux documents au prochain CTL.

Les élus Force Ouvrière ont rappelé qu'au delà de ce groupe de travail, la finalisation du DUERP était de la compétence du CHSCT et ils ont renouvelé leur demande de mise en place d'un CHSCT en Nouvelle-Calédonie en indiquant que la Loi organique relative à la Nouvelle-Calédonie stipule que tout ce qui concerne les agents de l'Etat est de la compétence de l'Etat, y compris la mise en place de CHSCT dans ses services.

Les élus Force Ouvrière ont aussi souligné l'action de la Fédération des Finances FO qui a permis l'obtention depuis deux ans de crédits en matière de CHSCT et ont indiqué qu'à partir de 2014, ces crédits seraient pérennisés comme pour un CHSCT métropolitain comparable en nombre d'agents (DFIP + Douane).

## Projets organisationnels prévus en 2014

Le Président a détaillé les projets organisationnels prévus en 2014. En premier lieu, le transfert de l'activité "douane" à la Paierie de la Nouvelle-Calédonie qui devrait être effectif au 1<sup>er</sup> avril 2014.

En second lieu, il s'agirait :

- de supprimer le service recouvrement et de transférer une partie de ses missions et l'agent restant au service Comptabilité et d'installer le service Comptabilité à la place du service Recouvrement,
- de déplacer le service France Domaine dans les locaux de la DFIP à la place du service de la comptabilité,
- d'installer la TREPUNC dans les locaux occupés actuellement par le service France Domaine, la salle de formation et la salle syndicale,
- de déplacer les agents de la Paierie travaillant à coté de la passerelle métallique vers les bureaux actuels de la TREPUNC,

➔ **les élus Force Ouvrière ont déclaré qu'ils veilleraient à ce que l'intérêt des agents et leurs conditions de travail soient respectés, en émettant des réserves sur le bien fondé du relogement du service France-Domaine dans les locaux de la DFIP.**

## Questions diverses

La responsable du service Ressources Humaines nous a informé de la prochaine mise en place d'une nouvelle carte professionnelle DGFIP. Une note de service sera diffusée afin d'informer les agents sur la procédure à suivre pour obtenir cette carte professionnelle. La date limite de demande de carte par les agents étant fixée au 21 mars 2014.

Les élus Force Ouvrière ont à leur tour informé le Président de la démarche qu'ils avaient entreprise auprès du directeur du Mess de Garnison afin d'obtenir l'accès pour les agents de la DFIP et de la Douane aux différentes structures du Mess avec des tarifs préférentiels pour la restauration et l'hôtellerie. Un projet de convention a été remis au Président pour étude et mise en place de cette convention.

### La délégation **FO-DGFIP**

Johanna VOLLE    Alain DELBAUVE    Yannick LAHAUT

Véronique LAMPERTI    Maria-Pasikate HNEPEUNE    Julie ROLLAND (expert)

	<b><u>BULLETIN D'ADHESION</u></b>	
	NOM : _____	PRÉNOM : _____
	GRADE : _____	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____	
	déclare adhérer au syndicat FO-DGFIP de Nouvelle-Calédonie	
Fait à _____ le _____		